

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION

Projet d'Accessibilité Rurale et de Résilience (PARR) P163490

RECRUTEMENT D'UN SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHÉS

Termes de Référence

I. GENERALITES

Le Gouvernement de la République d'Haïti, représenté par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) a obtenu, un Don de l'Association Internationale de Développement (AID) / Banque Mondiale d'un montant de 75 millions de \$ US en vue de financer le coût du Projet d'Accessibilité Rurale et de Résilience (PARR).

Afin de concrétiser les différentes activités inscrites à l'ensemble des opérations de la Banque Mondiale gérées par l'UCE, le Ministère devra faire appel à des prestataires qui seront des Entreprises de construction, des Bureaux d'Études, des Consultants indépendants ou des Fournisseurs de biens et de services.

Ainsi pour appuyer l'administration de l'UCE, le Ministère utilisera les services d'un Spécialiste en Passation des Marchés appelé(e) à travailler sur l'ensemble du portefeuille. Il (elle) fournira ses services à l'Unité Centrale d'Exécution dans le cadre des Programmes du secteur Transport et Développement urbain en cours d'exécution, financés par la Banque Mondiale.

Les présents Termes de Référence (TdRs) pour le recrutement d'un (e) Assistant (e) en Passation des Marchés (APM) sont ainsi élaborés pour fixer les objectifs et les missions qui lui seront assignées.

II. OBJECTIF DES SERVICES DE CONSULTATION

Le recrutement du SPM vise à apporter un appui au Responsable de la passation des marchés de l'UCE dans le traitement et le suivi diligent des activités de la passation des marchés des projets financés par la Banque Mondiale.

De manière spécifique, ce recrutement permettra à l'UCE d'assurer une mise en œuvre diligente des différents processus de passation des marchés des activités des projets dont elle en a la charge.

III. TACHES ET RESPONSABILITÉS

Placé sous la supervision du Responsable en Passation des Marchés, le Spécialiste en Passation des Marchés travaillera en étroite collaboration avec les autres cadres de l'UCE.

Sans être limitatif, il aura à réaliser les activités suivantes constituant les termes de référence qui font partie intégrante du contrat :

| | RESPONSABILITÉS PRINCIPALES | RÉSULTATS FINAUX ATTENDUS |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Assister le responsable de passation de marchés dans l'élaboration du plan stratégique de passation de marchés. Ce plan inclut les délais, les personnes responsables et les indicateurs de succès. | Le plan stratégique de passation des marchés est élaboré et suivi. |
| 2. | Veiller au respect strict des plans de passation des marchés établis. Pour cela, il ou elle doit mettre en place un système d'alertes permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre effective et du contrôle technique de toutes les étapes du processus de passation de marchés. | Les PPM des projets sont élaborés et suivis. |
| 3. | Ouvrir et tenir à jour des répertoires contenant les informations clés nécessaires à la passation de marchés, notamment : (i) la liste des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection lorsque prévues pour le projet. (ii) le Répertoire de consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêts. Et (iii) Bordereaux des prix unitaires les plus usuels. | Les répertoires sur la passation des marchés sont mis à jour régulièrement. |
| 4. | Veiller au respect strict des procédures de la réglementation nationale, des bailleurs de fonds en matière de passation et de suivi de l'exécution des marchés pour toutes les activités du projet. | Les procédures de la réglementation nationale et de la Banque Mondiale en matière de PM sont respectées. |
| 5. | Assurer l'élaboration diligente et cohérente des dossiers de marchés en conformité avec la réglementation nationale, les directives des bailleurs, l'accord de financement et le manuel de procédure du projet. | Les dossiers de marchés élaborés sont conformes à la réglementation nationale, aux directives de la Banque Mondiale, à l'accord de financement et au manuel de procédures |
| 6. | Archiver et rassembler les documents nécessaires pour la préparation des missions d'audit et de supervision relatives à la passation des marchés. | Le système d'archivage de la PM est mis à jour régulièrement. |
| 7. | Assurer de façon générale, la mise en œuvre adéquate du système de passation de marchés et la saisie et le suivi du PPM des différents projets dans STEP. | Les PPM des projets sont saisis et suivis dans STEP |
| 8. | Participer à l'élaboration des rapports spéciaux relatifs au développement des Programmes que pourrait demander la Banque ou le MTPTC. | Les rapports d'avancement sur la PM ou spéciaux sont élaborés. |
| 9. | Toute autre mission à lui confier par l'UCE. | |

IV. QUALIFICATIONS, QUALITÉS ET COMPÉTENCES

De formation universitaire de niveau minimum Ingénieur (BAC+5), en Droit, Finances publiques, Gestion, Economie ou tout autre diplôme équivalent, l'Assistant (e) en passation des marchés devra justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dont au moins 3 en tant que spécialiste en passation des marchés d'un projet financé par la Banque Mondiale ou tout autre bailleur de fonds.

Il ou elle devra par ailleurs :

- ✓ avoir une excellente connaissance de la passation des marchés publics, procédure nationale ainsi que les procédures des projets financés par les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque Mondiale;
- ✓ être capable de travailler sous pression et maintenir des normes élevées de conduite et de moralité ;
- ✓ La connaissance de l'Anglais est un atout ;
- ✓ avoir une grande capacité rédactionnelle en Français ;
- ✓ avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

Les candidats aux différents postes devront être intègres dotés d'un sens de responsabilités aiguës, discret, rigoureux, imaginatif et méthodique dans l'organisation du travail et être en mesure de travailler sous pression.

V. CONDITIONS D'EMPLOI

Le Spécialiste en Passation des Marchés sera un agent contractuel de l'Unité Centrale d'Exécution. Le recrutement des cadres de l'administration se fera conformément à la section III paragraphe d du règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat de consultant d'un an renouvelable, assorti de critères d'évaluation des performances de l'intéressé à la fin de chaque période contractuelle.